

Déclaration des élu-e-s CGT Safran Aircraft Engines  
Lors du CSE concernant la modification des horaires pour le  
personnel en équipe.  
Le 15 mai 2020

La Direction Locale de Corbeil souhaite instaurer de nouveaux horaires pour les équipes sur le site d'Evry-Corbeil. Les raisons invoquées sont l'augmentation du volume de production, principalement dans le CEI IC et les obligations du respect des mesures sanitaires inscrites dans le plan de dé-confinement.

Nous soulignons que depuis le début de la crise l'agilité que nous devons avoir, ne doit pas être qu'un accompagnement des mesures que la Direction met en place.

Entre l'information transmise au DSL ce mardi 12 mai 2020, la mise place de l'info/consultation au CSE ce jeudi 14 mai 2020 et l'avis à émettre deux jours après l'envoi des documents (merci les ordonnances et bravo le dialogue social) le temps est très court pour pouvoir émettre un avis circonstancié sur de telles mesures.

Cette modification correspond surtout à votre volonté de ne plus payer les salariés en équipe sur la base de 8h00 pour un temps de présence de 6h00 (pourtant ces horaires sont pratiqués pour les mêmes raisons de respect des mesures sanitaires actuelles et sont plébiscités par les salariés).

C'est horaires de 6h00 peuvent continuer à être mis en place : cela permettrait de maintenir les mesures et les règles sanitaires tant que nécessaire et de permettre à un plus grand nombre de salariés de sortir progressivement du chômage partiel.

L'enjeu étant aussi de ne pas couper les salariés du monde du travail, de ne pas perdre les compétences et de rétablir progressivement le lien au travail, après plus de deux mois de confinement et plus de trois mois d'isolement pour certains salariés qui ne reviendront pas au travail avant le 15 juillet 2020.

La précipitation dont vous faite preuve ne nous rassure pas et nous aurions dû prendre le temps à l'étude, l'analyse et le sondage des salariés concernés, en reportant ces changements d'horaires pour la première semaine du mois de juin. Il n'y a pas d'urgence pour une semaine.

Dans l'absolu, les horaires proposés ne conviennent pas. Deux points sont particulièrement bloquants pour les salariés consultés : l'embauche à 06H00 pour le matin ainsi que la nuit du vendredi qui ne doit pas se terminer samedi au matin.

Votre dernière proposition prend en compte la problématique du vendredi mais ne répond pas pour l'horaire du matin.

Des salariés nous ont interpellés ce jeudi 14 mai et suite à une réflexion commune, sont en capacité de proposer une alternative à votre proposition. Ils tiennent compte des prérogatives liés aux mesures sanitaires et à la nécessité de rééquilibrer le volume de production sous le même format d'heures par semaine que vous proposez. (35h50)

Voici leur proposition :

Du lundi au jeudi :

Matin – 06h30/14h00

Soir – 14h30/22h00

Nuit – 22h30/06h00

Le vendredi :

Matin – 06h30/12h00

Soir – 12h30/18h00

Nuit – 18h30/00h00

Voilà pourquoi nous demandons à ce que soient pratiqués ces horaires pour une durée déterminée qui doit prendre fin le 31 août 2020, dans l'attente des futures orientations stratégiques industrielles qui seront communiquées pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021.

L'avis des élus CSE CGT sur la demande de modifications des horaires est conditionné actuellement par ces trois axes :

- La proposition des salariés doit être prise en compte et adoptée comme modification temporaire des horaires à pratiquer en équipe.
- Les règles de management doivent tenir compte des mesures sanitaires dans l'intention de limiter les chevauchements de personnel en équipe. Et acter la consigne que vous transmettez au manager et hiérarchies.
- Cette application des horaires doit s'arrêter le 31 août 2020. Si votre souhait est de pérenniser ces horaires, nous exigeons des réelles négociations avec nos DSL et une info/consultation du CSE dans des délais constructifs et non précipités.  
Une consultation des salariés concernés par ce régime d'horaires postés doit être organisée par la Direction locale.

La CGT rappelle à la Direction qu'elle revendique la réduction du temps de travail réel et non temporaire sur la base de 32 heures sans perte de salaire et avec la création d'emploi associée. Les horaires pratiqués depuis le début de la crise ont bien démontré la capacité d'une entreprise comme SAE à pouvoir mettre en place les 32 heures.

Pour les élus CSE CGT.